

ORGANISATION SCOLAIRE

Les emplois du temps des élèves sont organisés de telle sorte qu'il n'y ait aucune heure d'étude dans la journée. Cela leur permet de suivre les cours de soutien proposés en fin d'après-midi ou de rentrer plus tôt chez eux afin de poursuivre sereinement leurs activités extra-scolaires sans négliger le travail scolaire.

L'emploi du temps est mis à jour chaque soir à 20h, ce qui permet aux élèves et aux familles une meilleure organisation.

ACTIVITÉS

A partir de 15h25, plusieurs activités et soutien scolaire sont proposés. Parmi les activités : sports collectifs, musique, musculation...

QUE DEVIENNENT LES APPRENANTS

21%

Sont en emploi au bout de 6 mois

58 %

Sont inscrits en formation

21%

Sont en recherche d'emploi



PRENDRE UN RENDEZ-VOUS D'INSCRIPTION



LE CAP

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE EN ÉLECTRICITÉ

ÉLECTRICIEN(NE)



Un espace de
formation dédié



Des équipements
dernière génération



15 élèves par
classe



Un accompagnement
personnalisé

CONTACTEZ NOUS

 04.90.14.56.56

 secretariat.lycee@lasalle84.org

 www.lasalle84.net

APPRENDRE, C'EST AVOIR UN PROJET

Le titulaire du CAP «Électricien» intervient dans les secteurs de la distribution, des équipements et installations utilisant de l'énergie électrique.

Les situations professionnelles visées par ce diplôme de niveau 3 concernent la participation à des tâches de mise en œuvre, de mise en service, de maintenance sur des installations et équipements électriques (courant faible, courant fort). L'activité est principalement liée à la basse tension (domaine BTA), où les travaux d'organisation et de réalisation sont exécutés en toute autonomie, alors que les tâches de mise en service et maintenance sont effectuées dans des limites d'autonomie et sous la responsabilité d'un personnel qualifié.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le titulaire du CAP «Électricien» exerce son activité dans des entreprises de toutes tailles, dans l'ensemble des secteurs d'activités. Il intervient notamment dans les champs d'applications suivants :

- Les installations qui concernent aussi bien l'énergie électrique que les courants faibles et ses informations dans l'habitat et le tertiaire ;
- Les équipements industriels : réalisation de coffrets et armoires destinés à la distribution et au contrôle / commande des moyens de production des biens de consommation ;
- Les réseaux de distribution d'énergie électrique : pose et raccordement des réseaux d'infrastructures aériennes et souterraines, en milieux rural et urbain, sur les domaines publics et privés. Ces réseaux peuvent concerner l'éclairage public et la signalisation urbaine ;
- Les énergies renouvelables.

LA POURSUITE D'ÉTUDE

Le titulaire du CAP «Électricien» poursuit généralement ses études en Bac Professionnel (Admission en 2nde ou 1ère selon les cas) ou choisit de débiter sa carrière professionnelle.

" L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare "



A RETENIR

14 SEMAINES DE PFMP

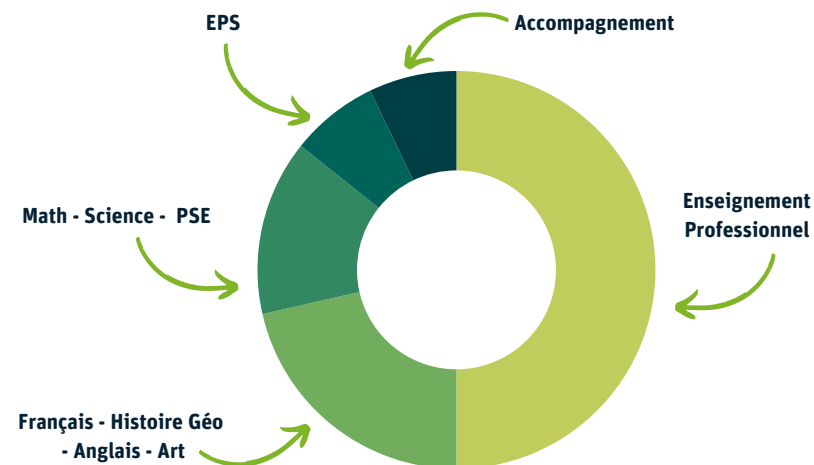
DES PROJETS POUR MIEUX
COMPRENDRE

DES PLATEAUX
TECHNIQUES ADAPTÉS

FIN DES COURS À 15H15 OU
16H20

UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE



LES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation CAP Electricien comporte 14 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), réparties sur les deux années (8 à 6 semaines par an selon le niveau).

La formation en entreprise est obligatoire et est essentielle pour un CAP.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement personnalisé s'articule pour permettre à tous les élèves de réussir. Il est intégré dans l'emploi du temps (2 heures par semaine). Il comprend des activités variées, parmi lesquelles :

- Un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés ;
- Un approfondissement des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées ;
- Une aide méthodologique et une aide à l'orientation ;
- Un tutorat.